

DEPARTEMENT DU RHÔNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Pièce	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
N°4-1	18 mars 2025		

4.1 L'eau potable

La commune de Pollionnay est adhérente au syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud Ouest Lyonnais (SIDESOL), qui alimente 13 communes de l'Ouest Lyonnais, et qui a confié la gestion de son réseau de distribution à la société SUEZ Eau France (exploitation en affermage) qui dispose d'un contrat jusqu'au 31 Décembre 2029.

L'eau potable de la commune provient des captages d'alimentation en eau potable des sources gravitaires de Courzieu, de Vaugneray, d'Yzeron et du puits de Vourles (nappe alluviale du Garon). La gestion quantitative de la nappe alluviale du Garon est soumise à un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Le SIDESOL limite donc ses prélèvements d'eau dans cette ressource. La ressource utilisée par le SIDESOL ne présente pas de problème (ni quantitatif, ni qualitatif).

Afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement en eau potable en cas de problèmes liés à ses propres ressources et aux contraintes imposées par le PGRE, le SIDESOL est adhérent et achète de l'eau au Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud. Ce Syndicat de production prélève l'eau dans la nappe alluviale du Rhône sur la zone de Chasse-Ternay et gère également les interconnexions avec d'autres gestionnaires d'eau potable comme le SMEP Saône-Turdine et le SIE Monts du Lyonnais et basse Vallée du Gier.

Ainsi, **la ressource en eau potable du SIDESOL est suffisante, assurée et sécurisée pour les besoins de la population actuelle et à venir à l'horizon de l'échéance du PLU**, grâce aux captages de la nappe alluviale du Rhône qui constituent une ressource quasi inépuisable.

Le service public d'eau potable dessert 60 485 habitants au 1^{er} Janvier 2024 (contre 56 234 habitants au 1^{er} Janvier 2019) et 27 406 abonnés au 31 Décembre 2023 (contre 25 400 au 31 Décembre 2019). La commune de Pollionnay compte au 31 Décembre 2023 1 220 abonnés.

Le service public d'eau potable a prélevé 3 053 449 m³ pour l'exercice 2023 (contre 3 334 557 m³ pour l'exercice 2019).

PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU		
Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019	Volume prélevé durant l'exercice 2023
Sources Vaugneray	29 766 m ³	11 304 m ³
Zone de Vourles	3 229 329 m ³	2 975 500 m ³
Sources Courzieu	38 100 m ³	48 176 m ³
Sources Yzeron	37 362 m ³	18 469 m ³
TOTAL	3 334 557 m³	3 053 449 m³

ACHAT D'EAUX		
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019	Volume acheté durant l'exercice 2023
SMEP Rhône Sud	1 258 695 m ³	1 468 993 m ³
SIE Monts du Lyonnais et basse vallée du Gier	1 433 m ³	1 209 m ³
SMEP Saône Turdine	28 331 m ³	27 746 m ³
TOTAL	1 288 459 m³	1 497 948 m³

Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable // Exercice 2023 // SIDESOL

Le linéaire du réseau de canalisations du service d'eau potable est de 677,3 kilomètres au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la commune n'est pas concernée par les périmètres de protection des captages.

4.2 La défense incendie

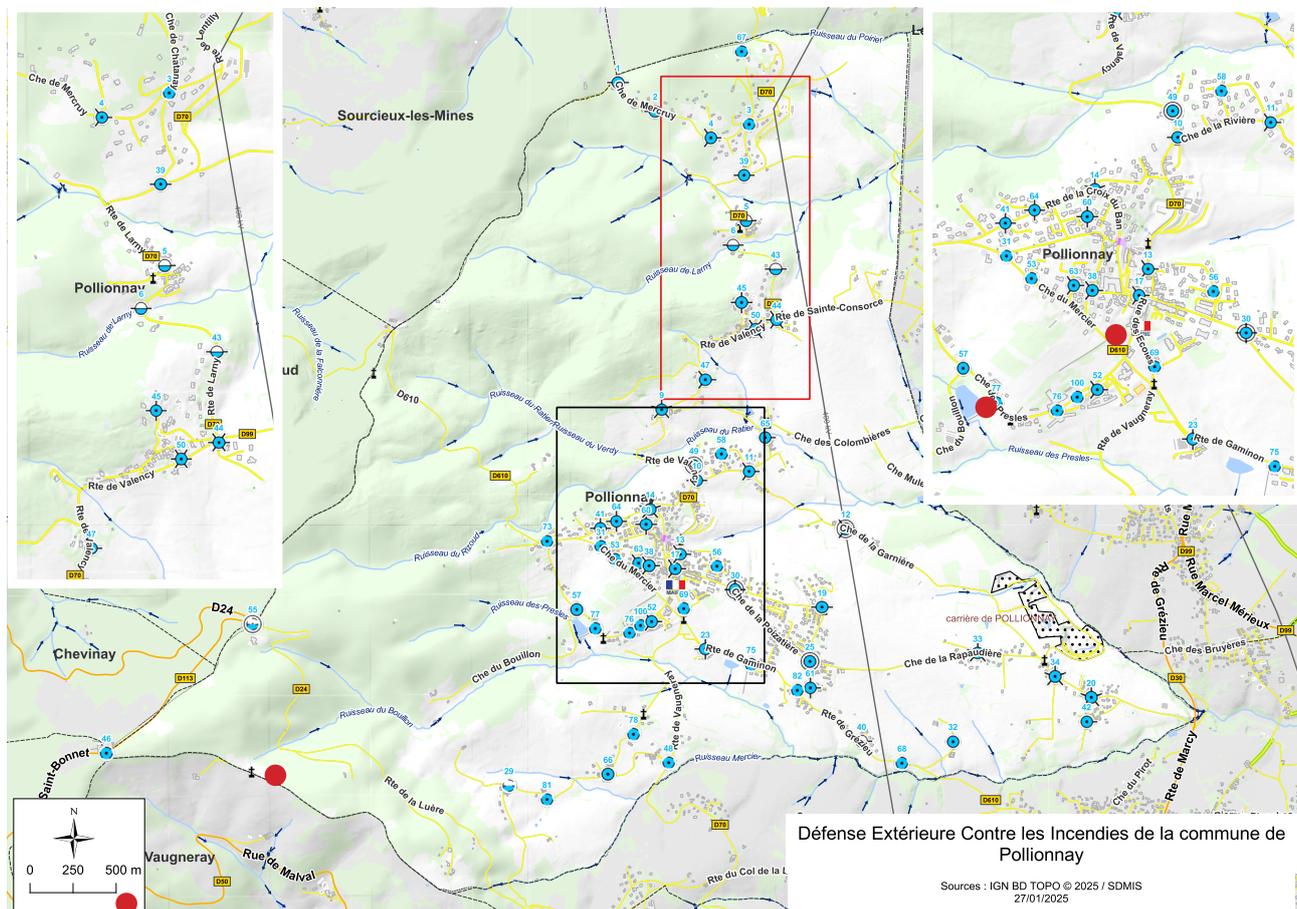
La circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 évoque 3 principes de base pour lutter contre un risque moyen :

- le débit nominal d'un engin de lutte contre l'incendie est de 60 m³
- la durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen est évaluée à 2 heures
- la distance entre le projet et le PEI (Point d'Eau Incendie) est inférieure à 200 mètres

Il en résulte que les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m³.

Le réseau doit être en mesure d'assurer les débits et la pression nécessaires (1 bar).

Le réseau public de la commune de Pollionnay compte sur le réseau en eau potable du SIDESOL pour alimenter différents types de points d'eau incendie. La défense incendie est géographiquement assurée par les points d'eau incendie répartis sur le territoire communal selon la carte suivante :



Ont été repérés en rouge sur la carte ci-dessus, les PEI jugés non conformes au RDMDECI (Règlement Départemental et Métropolitain de Défense Extérieure Contre l'Incendie), par le SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours) en juin 2022.

Toutefois à ce stade de nos connaissances sur la conformité des PEI, **les secteurs de développement (secteurs d'OAP) possèdent d'ores et déjà des PEI conformes.**

4.3 L'assainissement des eaux pluviales

La commune de Pollionnay et le SAGYRC (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières) exercent la compétence gestion des eaux pluviales sur le territoire communal. Un schéma directeur des eaux pluviales a été établi en 2014 mais suite à la mise en révision du PLU, une étude de mise à jour du zonage des eaux pluviales vient d'être menée. Les rapports ainsi que leurs plans et leurs annexes sont versés aux annexes sanitaires du PLU.

Si une partie des secteurs urbanisés (zones U et AU) est desservie par un réseau d'eau pluviale, il n'en reste pas moins que pour tous les secteurs non desservis l'infiltration à la parcelle constitue la règle générale. Si l'infiltration n'est pas possible, les eaux pluviales seront stockées dans un ouvrage puis restituées à débit limité vers un exutoire de surface.

4.4 L'assainissement collectif des eaux usées

La compétence assainissement collectif est portée par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY). Le rapport annuel est joint aux annexes sanitaires. Le service est exploité en délégation de service public par la société SUEZ Eau France (exploitation en affermage) qui dispose d'un contrat jusqu'au 30 avril 2030.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 communes et 24 247 habitants au 31 décembre 2023, représentant 9 855 abonnés dont 901 sur la commune de Pollionnay.

Le réseau d'assainissement se décompose comme suit :

- 62 km de réseau unitaire hors branchements
- 80 km de réseau séparatif eaux usées hors branchements
- 3 stations de traitement des eaux usées (Vaugneray, Yzeron Chateaufieux, Yzeron La Brally)

Toutefois la commune de Pollionnay est reliée à la STEU de Pierre-Bénite par convention (jointe aux annexes sanitaires). La convention ne donne aucune limite sur le rejet en équivalent-habitants et possède aujourd'hui une grande marge pour l'accueil de nouvelles populations puisque la charge maximale en entrée constatée en 2023 est de 601 318 EH alors que la station possède une capacité nominale de 950 000 EH. La commune de Pollionnay prévoit dans son projet de PLU la création de 178 nouveaux logements soit moins que 1 000 EH, valeur très faible par rapport à la capacité de la station. **La capacité de la STEU est donc suffisante.**

Il faut toutefois signaler que dans le cadre de l'amélioration du service de collecte et de gestion des eaux usées, une nouvelle station de traitement des eaux usées est en cours d'étude sur la commune de Pollionnay au lieu-dit La Garnière.

4.5 L'assainissement individuel des eaux usées

La compétence assainissement non collectif qui comprend le contrôle des installations, est assurée par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY). Le rapport annuel est joint aux annexes sanitaires. Le service est exploité en régie.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 communes et 3 042 habitants au 31 décembre 2023, soit 12 % de la population.

4.6 Les déchets

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais exerce la compétence de "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" sur l'ensemble des 8 communes du territoire. Le rapport annuel est joint aux annexes sanitaires.

Les collectes des déchets se font majoritairement en porte-à-porte :

- 1 fois par semaine pour les ordures ménagères
- 1 fois tous les 15 jours pour la collecte sélective

Toutefois, certains secteurs ne peuvent pas être collectés en porte-à-porte, notamment certaines rues étroites. Dans ces cas, des points d'apport volontaire sont mis en place. Sur la commune de Pollionnay, le camion ne collecte plus les déchets

chemin des Mandrières, chemin de Castelroches, route de la Croix du Ban, montée des Roches.

La quantité totale de déchets dont la collecte et le traitement sont assurés par la CCVL a baissé de 1,6 % entre 2022 et 2023 (en lien avec les baisses constatées à la déchetterie et la quantité d'ordures ménagères). Mais la quantité totale de déchets a augmenté de +19 % entre 2010 et 2023. Cette augmentation est en partie due à l'augmentation de la population. Ainsi **la quantité de déchets produite par habitant a diminué et le taux de valorisation des déchets s'est amélioré** (voir tableaux suivants).

Type de traitement	2010 (référence)	2020	2022	2023	Evo 2010- 2023
Incineration	5 590	7 204	6 835	6 592	18%
Enfouissement	1 461	4	5	5	-100%
Compostage	2 522	2 766	2 526	2 622	4%
Recyclage	4 445	6 599	7 208	6 692	51%
Réemploi	0	200	114	83	-
TOTAL (en tonnes)	14 018	16 772	16 688	15 994	14%
Population	25 626	29 804	30 866	30 866	20%
Production par habitant (en kg/hab)	547	563	541	518	-5%
Taux de valorisation	49,70%	57,0%	59,01%	58,76%	

► Tonnages collectés en porte-à-porte

	2022	2023	Kg/hab	Evolution
OMR (ordures ménagères résiduelles)	5218	4918	159	-5,75%
Collecte sélective (bac jaune)	1316	1387	45	5,40%
TOTAL	6 534	6 305	204	-3,50%

► Tonnages collectés en apport volontaire

	2022	2023	Kg/hab	Evolution
OMR (ordures ménagères résiduelles)	552	600	19	8,70%
Collecte sélective	131	137	4	4,58%
Verre	1094	1075	35	-1,74%
TOTAL	1 777	1 812	59	1,97%

► Par flux

	2022	2023	Ecart (en tonnes)	Kg/hab	Evolution
Ordures ménagères	5771	5549	-222	180	-3,85%
Collecte sélective	1447	1527	80	49	5,53%
Verre	1094	1075	-19	35	-1,74%
Déchetterie (sauf déchets verts)	5730	5529	-201	179	-3,50%
Déchets verts	2420	2519	99	82	4,09%
TOTAL	16462	16199	-263	533	-1,60%